

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 337/2022

A la Société MICROCOM Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux abonnements mensuels connexion sans fil capacité partagée : 2048/512, conclu avec le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinq millions deux cent nonante-un mille (CDF 5 291 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 37 037 (francs congolais trente-sept mille trente-sept).

Fait à Kinshasa, le 17/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

23/11/2022